



MAISON POUR TOUS : Assemblée Générale Extra-ordinaire - 30 juillet 2020

Excusé-e-s : Pierre Louis FILLET (CCRV), Didier GAY (FOL26), Michel ARRIBERT, Jean Eric DE RANGO, Sylvie GOUTIERE, Patricia FARCASSE, Bénédicte DE RASILLY, Elodie GALMICHE

Pouvoirs : Michel ARRIBERT, Jean Eric DE RANGO, Sylvie GOUTIERE, Patricia FARCASSE, Elodie GALMICHE

Membres présent-e-s : Dominique CARY, Arnaud DE RASILLY, Jeanne DORIN, Benoit GEORGE, Pascal GIVERT (commune La Chapelle), Marcel RANCE, Michel ROCHE, Monique FERRIER RUCHON, Marie FRANCOU, Nicole SAUVET GOICHON, Séverine REYMOND, Renaud POURRAT, Christine DAUPHIN, Valérie DELAVIER, Elodie BELMAIN, François DREOSTO

Invité-e-s présents : Martine MALSERT SYLVESTRE (FOL26), Jean-Pierre FERRY (FOL26), Florence PESENTI (commune St Agnan), Jérôme LAMBERT (VertaPop), Géraldine ROYANNAIS (commune La Chapelle)

Secrétaire de séance: Jérôme LAMBERT

Président de séance: Benoit GEORGE

Ordre du jour :

Exercice en cours 2019 / 2020 (du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020)

Introduction

1 - Présentation du CR prévisionnel et année en cours

2 - Renouvellement des membres du conseil d'administration, ou à défaut :

- Résolution sur les conséquences d'une éventuelle dissolution, et le devenir du boni de liquidation
- Résolution relative à la dissolution de l'association Maison Pour Tous
- Nomination des liquidateurs

3 - Délibération et résolution relative aux cotisations d'activités n'ayant pu se tenir en 2020

4 - Questions diverses

Introduction :

Le président remercie les membres présents, présente les personnes excusées, et propose à chaque personne présente de se présenter et définir s'il / elle le souhaite ce que lui évoque la notion de « bien commun », dont voici quelques propositions :

« Bien produit par le plus grand nombre pour le plus grand nombre, gratuité, lien social, notion d'ensemble, voir plus loin, alimenter la diversité, faciliter à trouver des bénévoles mais usure des bénévoles, conserver la motivation, engagement, rejet d'une instrumentalisation ...».

Plusieurs membres de l'assemblée précisent aussi la raison de leur présence et le soutien qu'ils manifestent :

Nombreux sont ou ont été les membres présents à pratiquer des activités à la MPT, aujourd'hui ou par le passé, pour eux ou pour leur enfants, et chacun revendique le rôle essentiel que joue la MPT sur le territoire.

Pascal GIVERT précise aussi que la commune de La Chapelle en Vercors et la Communauté de Communes du Royans-Vercors ont toutes deux manifesté leur soutien et leur engagement aux côtés de la MPT.

Florence PESENTI précise aussi que la Maison Pour Tous doit se sentir libre de mobiliser la marie de Saint Agnan si besoin.

Le président précise le contexte de la tenue de cette Assemblée Générale Extra-ordinaire, convoquée à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2020 à l'issue de laquelle aucune nouvelle candidature au conseil d'administration n'a été reçue pour assurer le remplacement des candidats sortants.

Bernard ALLIER s'interroge sur le nombre important de membres sortants du CA : les raisons principalement invoquées concernent la durée de l'engagement (depuis de nombreuses années) pour plusieurs d'entre eux, des raisons de cumul de mandats pour certain-e-s, ainsi que des choix familiaux.

Le président présente l'ordre du jour.

Arnaud DE RASILLY demande que le point 3 prévu à l'ordre du jour (conditions relatives à la période d'activités suspendues) puisse être traité en premier, compte tenu qu'il concerne l'exercice en cours.

Le président répond que le remboursement éventuel de cotisations ne peut être discuté qu'une fois le renouvellement des membres du CA effectif et en absence de dissolution de l'association (le remboursement de cotisations étant proscrit en cas de liquidation).

L'assemblée se prononce pour le respect de l'ordre du jour proposé et transmis aux membres plus de 15 jours à l'avance.

1 - Présentation de l'année en cours et du Compte de Résultat prévisionnel

- [Accueil de Jérôme LAMBERT, coordinateur de VertaPop](#)

Il est rappelé la mise en œuvre de l' Espace de Vie Sociale VertaPop en 2019, et présenté son coordinateur Jérôme LAMBERT.

- [Rappel du terme de la convention CCRV, à renouveler en 2020](#)

La convention d'objectifs triennale liant la Communauté de Communes du Royans-Vercors et l'association Maison Pour Tous arrive à son terme en 2020, et sera prochainement à renouveler.

- [Présentation et commentaire du compte de résultat prévisionnel par la trésorière](#)

Le prévisionnel laisse apparaître un excédent de 8400 € environ, principalement dû à :

- l'absence de frais de déplacement des intervenant-e-s depuis mi-mars (économie de 1500€)
- moins de cotisations d'URSSAF (1500€)
- la prise en charge d'indemnités de chômage partiel pour les salarié-e-s à hauteur de 3600 € (économie totale de 6600€) .

Le paiement des salaires des intervenant-e-s concerné-e-s à bien entendu été maintenu (3700€ , plus 500€ d'URSSAF au lieu de 2000€ d'URSSAF environ).

- la réduction des frais de location de salle MDA , réduits de 1300 € durant le trimestre d'inoccupation.

Les frais de location de salle polyvalente, reliquat de l'exercice précédent ont, eux, augmenté de 1300 €, soldés sur l'exercice actuel.

A noter, quelques points d'attention particulière cette année :

- l'animation « cinéma » a connu une faible fréquentation pendant la période hors covid (1000€ de recettes espérées contre 4500€ réalisés lors de l'exercice précédent) : peu de projections d'été, et des pistes d'améliorations évoquées en assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2020 (aménagement de la salle des fêtes, d' affichage et de signalétique)
- Les cotisations danse sont moins élevées que les années précédentes (1400 € de moins) alors qu'elles se sont

maintenues ou ont augmenté pour les autres activités. Il est précisé qu'une analyse plus fine est sans doute nécessaire, mais que la proportion d'activités danse enfant par rapport à la danse adulte est en nette augmentation : il s'agit là d'une bonne nouvelle, et les cotisations enfants minorées peuvent être en partie à l'origine de cette baisse de cotisations.

- Le gala de danse qui engendre habituellement un résultat de 800 à 900 € n'a pas pu se tenir cette année.
- La vente de fleurs qui engendre habituellement un résultat de 2000 à 2500 €, n'a engendré qu'un bénéfice de 500 € cette année, organisée cette année sous une forme « drive » allégée, pour cause de Covid. La vente pourra-t-elle perdurer sous sa forme habituelle, ou en partenariat, sachant qu'une fleuriste s'est installée à La Chapelle ?
- Après plusieurs années d'engagement bénévole des intervenantes dispensant les activités YOGA et GYM TONIQUE, Mireille et Stéphanie ne reconduiront pas leurs activités à la rentrée prochaine : nous les remercions encore pour ces années passées à nos côtés, au sein de la MPT. Par leur caractère bénévole, la gym engendrait habituellement une recette de 2000 € environ, le yoga 550 € environ (1000 € cette année, du fait de l'absence de déplacements depuis mars, et de l'harmonisation des frais de déplacement des intervenants). En l'état actuel des montants de cotisations et autres ressources, la MPT peinerait à assumer financièrement de manière pérenne leur remplacement par des intervenants salariés.

L'analyse des recettes et dépenses habituelles met en évidence le faible excédents réalisé, en vue de salarier une personne à temps partiel pour soulager le conseil d'administration sur les fonctions de secrétariat et administration.

Pour cela, une des pistes évoquées est celle relative aux loyers versés pour l'occupation de la Maison Des Associations, communale : si la commune était en capacité de reprendre à sa charge ces montants, une somme équivalente trouverait de l'intérêt à être consacrée par l'association au salariat d'une personne à temps partiel, en renfort.

Les administrateurs présents de la FOL26 précisent que si la tendance des associations a été durant de nombreuses années d'externaliser certains services, de nombreuses associations engagent aujourd'hui un retour en arrière en ré-internalisant et salariant le personnel nécessaire. Ils précisent aussi que le service vie associative de la FOL26 reste mobilisable à tout moment sur des questions ou des difficultés particulières que la MPT pourrait rencontrer, ou que la FOL peut venir en appui sur la mobilisation d'une personne en service civique.

Le président ajoute que le conseil d'administration peut et doit s'appuyer, lorsqu'il en estime le besoin, sur les ressources associatives disponibles auprès de la FOL26, ou du CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir).

Il est ensuite demandé à l'assemblée si la présentation des réponses techniques, administratives et des comptes prévisionnels de l'association sont parvenus à rassurer les membres qui pouvaient ressentir quelques dernières réticences à s'engager : cela paraît être le cas.

Il est enfin rappelé la résolution de rentrée 2019 / 2020 (modalités de réductions appliquées aux cotisations) , discutée et adoptée en CA, relative aux inscriptions multiples par foyer / famille :

2 inscriptions : -5% 3 inscriptions : -10% 4 inscriptions : -15% 5 inscriptions et + : -20%

2 – Renouvellement des membres du CA

Membres actuellement candidats : Arnaud DE RASILLY, Jeanne DORIN, Marcel RANCE, Michel ROCHE.

Nouveaux candidats : Monique FERRIER, Alexis ARNAUD, Renaud POURRAT, Séverine REYMOND, Thomas ROMAGNY, Benoit GEORGE, Pascal GIVERT (membre de droit)

L'ensemble des candidats est élu au vote à l'unanimité :

Le conseil d'administration est ainsi composé de 11 membres.

3 – Cotisations relatives à la période de suspension d'activités

- Le remboursement aux adhérent-e-s de trois mois d'activité (30 % des cotisations hors adhésions), relatives à la période de suspension d'activités due au COVID, s'élèverait à 7200 € environ. Il conduirait logiquement à un remboursement partiel de la subvention communautaire d'exploitation, qui s'élèverait à 1500 € pour 1 trimestre (subvention annuelle de 6000 €), bien que le maintien de la subvention communautaire reste très vraisemblable compte tenu du contexte particulier.

Un remboursement partiel (30%) des cotisations est voté et adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, aux membres qui en formuleront la demande.

4 – Questions diverses : pas de questions particulières évoquées

Le secrétaire de séance
Jérôme LAMBERT

Le président de séance
Benoît GEORGE